

CLINIQUES JURIDIQUES COMMUNAUTAIRES DE L'ONTARIO

Qui nous sommes

Les cliniques juridiques communautaires de l'Ontario desservent les particuliers et les familles dans les collectivités partout en Ontario.

Financés par Aide juridique Ontario et dotés de budgets limités, elles offrent une vaste gamme de services juridiques répondant aux besoins juridiques de base des Ontariens à faible revenu.

Les cliniques communautaires desservent les Ontariennes et Ontariens les plus vulnérables à l'égard des problèmes les plus critiques, notamment le **logement, la sécurité du revenu, l'éducation, les soins de santé, les programmes pour personnes handicapées, les droits des travailleurs, l'aide aux victimes et les problèmes environnementaux.**

Le travail des cliniques vise à faire en sorte que les personnes à faible revenu puissent subvenir à leurs besoins les plus élémentaires, ce qui leur permet de vivre sainement et dignement en tant que membres actifs de leurs communautés.

La plupart des cliniques desservent des communautés géographiques, tandis qu'une poignée de cliniques desservent des communautés spécifiques telles que les personnes âgées ou handicapées.

Les cliniques sont ancrées dans les communautés qu'elles servent, utilisent leurs ressources limitées pour fournir les services dont cette communauté a le plus besoin et travaillent en étroite collaboration avec d'autres agences locales pour veiller à ce que les clients soient bien servis.

En chiffres

- ◆ L'Ontario compte 74 cliniques communautaires dotées d'un budget d'environ 80 millions de dollars.
- ◆ En 2017, les cliniques communautaires de tout l'Ontario ont fourni des services à plus de 240 000 personnes:
- ◆ Ont représenté 21 289 personnes devant les tribunaux
- ◆ Donné 171 172 personnes conseils et assistance détaillés
- ◆ Réalisation de 6 974 projets et initiatives d'éducation du public, de développement communautaire et de réforme du droit

« Il est largement reconnu que les cliniques juridiques communautaires sont les mieux adaptées pour fournir des services de "droit de la pauvreté". Cette conclusion a été confirmée par de nombreuses études indépendantes sur le sujet. »

- Rapport de l'examen de l'aide juridique de l'Ontario (rapport McCamus), 1997

« L'aide juridique, et en particulier le droit communautaire, est peut-être le mécanisme le plus important dont nous disposons pour faire de ce rêve une réalité. »

- L'ancien juge en chef de l'Ontario, R. Roy McMurtry

« Le système de justice le plus avancé au monde est un échec s'il ne rend pas justice aux personnes qu'il est censé servir. L'accès à la justice est donc essentiel. Malheureusement, beaucoup d'hommes et de femmes au Canada se retrouvent dans l'impossibilité, principalement pour des raisons financières, d'avoir accès au système de justice canadien. »

- L'ancienne juge en chef, Beverley McLachlin

Les avantages des Cliniques juridiques communautaires pour l'Ontario

- ❖ Les cliniques sont des guichets situés dans la communauté qu'elles desservent, avec une administration minimale et aucune bureaucratie, ce qui leur permet d'être souples et orientées vers le client.
- ❖ Le travail en clinique est centré sur le client, certains clients bénéficiant d'une représentation complète, tandis que d'autres peuvent recevoir des conseils sommaires ou une aide autonome, selon leur situation.
- ❖ Les sondages menés auprès des clients indiquent une très grande satisfaction à l'égard du travail effectué par les cliniques.
- ❖ Les cliniques offrent un accès à la justice à des centaines de milliers d'Ontariennes et Ontariens à faible revenu chaque année, de manière efficiente.
- ❖ Les cliniques communautaires fonctionnent avec des budgets plafonnés, offrant au gouvernement une certitude quant aux coûts.
- ❖ Les cliniques doivent rendre des comptes à leur bailleur de fonds, Aide juridique Ontario; ils soumettent des demandes de financement annuelles, des rapports statistiques et financiers trimestriels et subissent des examens / audits périodiques des services de la qualité.
- ❖ Des recherches internationales montrent qu'investir dans des cliniques juridiques communautaires réduit les coûts du système juridique et de nombreux programmes gouvernementaux en permettant aux personnes d'être hébergées et capables de vivre de manière indépendante et de participer à la vie de leur communauté. Des études menées aux États-Unis indiquent un retour au gouvernement d'environ 5 dollars par dollar investi.
- ❖ Les cliniques travaillent pour comprendre et répondre aux besoins des individus et de la communauté.
- ❖ Les cliniques utilisent des avocats, des non-avocats, des initiatives d'éducation du public et d'autres systèmes de prestation de service afin de fournir des services de manière rentable.
- ❖ Les cliniques suivent les directives d'admissibilité d'Aide juridique Ontario de mais ont la possibilité de fournir certains services à celles qui ne sont pas financièrement admissibles.

- ❖ Les cliniques accordent la priorité aux besoins des clients et de la communauté et tentent de les satisfaire de manière stratégique, en utilisant efficacement les ressources limitées.
- ❖ Les cliniques établissent des liens avec des fournisseurs de services non juridiques tels que les soins de santé, l'aide au logement et le soutien de l'emploi, parfois même dans des centres de services, garantissant ainsi à leurs clients des services complets
- ❖ De nombreuses revues indépendantes ont identifié les cliniques comme le meilleur moyen de fournir des services de droit communautaire aux communautés / personnes à faible revenu.

Janvier 2019